



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30

présents : 19
représentés : 03
votants : 22
absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
14 avril 2023

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore
LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine LABARRERE, conseillers
municipaux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

ABSENTS REPRESENTES :

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

Le Maire,

ABSENTE :

Sandrine VILLENAVE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 018 04 2023 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DÉFINITION
DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Présentation par M. le Maire.

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes chargées d'examiner les questions soumises au Conseil Municipal.

Il est proposé la création de six commissions municipales permanentes composées de la manière suivante :

	Attributions	Nombre de membre
Commission n°1 :	Administration Générale, Ressources Humaines, Patrimoine, Développement Economique, Sécurité Civile	9
Commission n°2 :	Budget, Finances, Marchés Publics	10
Commission n°3 :	Education Jeunesse, Petite Enfance, Affaires scolaires et Vie Associative	10
Commission n°4 :	Culture, Communication	9
Commission n°5 :	Urbanisme, Environnement, Aménagement, Vie Locale, Population	9
Commission n°6 :	Affaires Sociales, Numérique, Nouvelles technologies	9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création de 4 commissions permanentes composées de 9 membres comme suit :
 Commission Administration Générale ;
 Commission Culture ;
 Commission Urbanisme ;
 Commission Affaires sociales.
- **DÉCIDE** la création de 2 commissions permanentes composées de 10 membres comme suit :
 Commission Finances ;
 Commission Enfance Jeunesse et Vie Associative.

Fait et délibéré le 20 avril 2023
 Pour expédition conforme.

Le Maire,
 Gilbert DODOGARAY

